



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 28 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le 28 du mois de mars (28.03.2025) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 20 mars 2025, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°03/2025-09 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix	
Nombre de membres présents : 11, soit 367 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. PALACH Josian (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visio-conférence, Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 6, soit 184 voix	M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DELBREIL, Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. CROS, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN, Mme RIGAUD Marion (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL, M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY, M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme PIZZINI
Nombre de membres absents excusés : 4, soit 131 voix	Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire) Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) M. WEILL Michel (Délégué titulaire)
Quorum : 342 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Bernard SALOMON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
Vu le titre 3 de l'instruction comptable M4 faisant référence aux articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT ;
Vu l'article L52212-19-4 du CGCT ;
Vu la délibération n°04/2016-08 du 14 avril 2016 relative à la création du budget annexe « Aménagement Numérique » suivant la norme comptable M4 ;
Vu la convention de DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne, signée le 30 janvier 2019 ;

Vu les débats qui se sont tenus lors de la commission Administrative et Finances réunie le 30 janvier 2025 ;
Vu la délibération n°02/2025-03 du Comité syndical du 3 février 2025 actant le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 ;
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 ;

VU la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2025 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » ;

Le budget primitif est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Comité syndical du 03 février 2025. Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes aux programmes d'aménagement numérique du syndicat.

Ce budget est établi en euros hors taxe.

Pour l'exercice 2025, le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique » s'élève à **26 084 399,72 euros** et se décompose de la façon suivante :

Section d'exploitation

- Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **1 189 705,40 euros**, réparties de la façon suivante :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros HT
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	212 500,00
	012	Charges de personnel et frais assimilé	218 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	100,00
	66	Charges financières	102 298,00
	67	Charges exceptionnelles	791,55
	022	Dépenses imprévues	20 000,00
Total des dépenses réelles			553 689,55
Dépenses d'ordre	042	Dotations aux amortiss	193 664,98
	023	Virement à la section d'investissement	442 350,87
Total des dépenses d'ordre			636 015,85
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION (proposition globale)			1 189 705,40

- Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **1 189 705,40 euros**, réparties de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros HT
Recettes réelles	74	Subvention d'exploitation	15 000,00
	75	Autres produits de gestion courante	371 634,00
Total des recettes réelles			386 634,00
Recettes d'ordre	042	Dotations aux amortiss	89 963,00
Total des recettes d'ordre			89 963,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION (propositions nouvelles)			476 597,00
Résultat d'exploitation reporté c/002			713 108,40
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION (proposition globale)			1 189 705,40

Section d'investissement

- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de **24 894 694,32 euros** et se répartissent ainsi :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros HT
Dépenses réelles	13	Subventions d'inv reçues	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilés	637 962,00
	20	Immobilisations incorporelles	2 245 254,93
	21	Immobilisations corporelles	10 000,00
	23	Immobilisations en cours	500 000,00
	27	Autres immob financières	2 541 040,00
Total des dépenses réelles			5 934 256,93
Dépenses d'ordre	040	Dotations aux amortiss	89 963,00
	041	Opérations patrimoniales	17 247 695,21
Total des dépenses d'ordre			17 337 658,21
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			23 271 915,14
Restes à réaliser 2024 reportés dans le budget 2025			1 622 779,18
Déficit d'investissement reporté c/001			0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			24 894 694,32

- Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **24 894 694,32 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Propositions nouvelles de vote en euros HT
Recettes réelles	13	Subventions d'investissement reçues	3 044 373,20
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
Total des recettes réelles			3 044 373,20
Recettes d'ordre	040	Dotations aux amortiss	193 664,98
	041	Opérations patrimoniales	17 247 695,21

	021	Virement de la section d'exploitation	442 350,87
Total des recettes d'ordre			17 883 711,06
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)			20 928 084,26
Restes à réaliser 2024 reportés dans le budget 2025			34 916,00
Solde d'exécution positif reporté c/001			3 931 694,06
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)			24 894 694,32

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe M4 « Aménagement Numérique », pour l'exercice 2025, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du syndicat au titre de l'exercice 2025, telles que présentées en annexe de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le 31 MARS 2025

Fait à Montauban, le 28 mars 2025

Et de la publication le 02 AVR. 2025

Le Secrétaire de séance



Bernard SALOMON

Le Président



Jean-Michel BAYLET

Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/2025-09
en date du 28 mars 2025

PARTICIPATION DES MEMBRES AU BUDGET PRIMITIF 2025
DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

BUDGET	MISSIONS	SECTION	CD 82	CCPL	CCLTG	CC2R	CCPSQ	CCQC	CCQRGA	CCGSTG	CCQVA	CCTC	Reynies	Lacourt St Pierre	Escatalens	Léojac
BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT NUMERIQUE	Elagage	Section d'exploitation	15 000 €													
	MED ADSL / 100 % FTTH	Section d'investissement	179 322,35 €	5 046,27 €	6 522,65 €	3 646,20 €	7 141,50 €	10 822,31 €	7 094,22 €	15 703,87 €	8 464,12 €	7 442,12 €	590,87 €	791,58 €	500,93 €	504,56 €
	Plan Qualité des réseaux	Section d'investissement	120 000 €	40 % des travaux de mutualisation réalisés sur son propre territoire, après validation du Président/Maire												

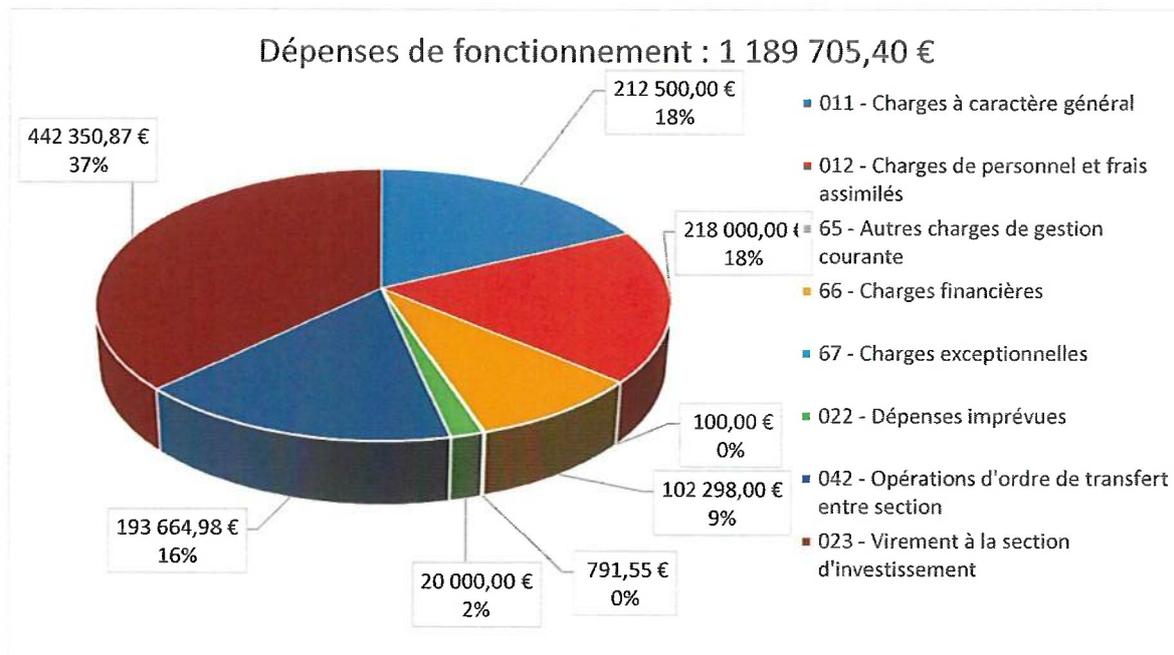
Annexe à la délibération n° 03/2025-09

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif – Budget annexe M4 « Aménagement Numérique » – exercice 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe) prévoit désormais d'annexer au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.

Le budget primitif 2025 du budget annexe « Aménagement Numérique » (établi en euros hors taxe) se présente comme suit :

I. SECTION D'EXPLOITATION



Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 28 mars 2025

Les charges à caractère général (chap 011), d'un montant de 212 500 €, sont en hausse par rapport à l'année précédente, afin de prendre en charge :

- des redevances
- des frais de démontage d'équipement Wifi encore existants
- des situations d'urgence concernant l'élagage (danger imminent, terrains sans maître...)
- des remboursements de frais de fonctionnement au budget principal en lien avec la DSP

Les dépenses de personnel (chap 012) correspondent à un montant de 218 000 € de « personnel affecté au budget annexe » et reversées au budget principal 2025. Ces dépenses ont été réévaluées par rapport aux années précédentes, et participent à justifier le versement d'une redevance de contrôle par le délégataire au budget annexe du syndicat, en section d'exploitation.

Les autres charges de gestion courante (chap 65) sont destinées à la régularisation de centimes de TVA en fin d'année.

Les charges financières (chap 66), d'un montant de 102 298 € correspondent :

- au remboursement des intérêts d'emprunt
- aux ICNE

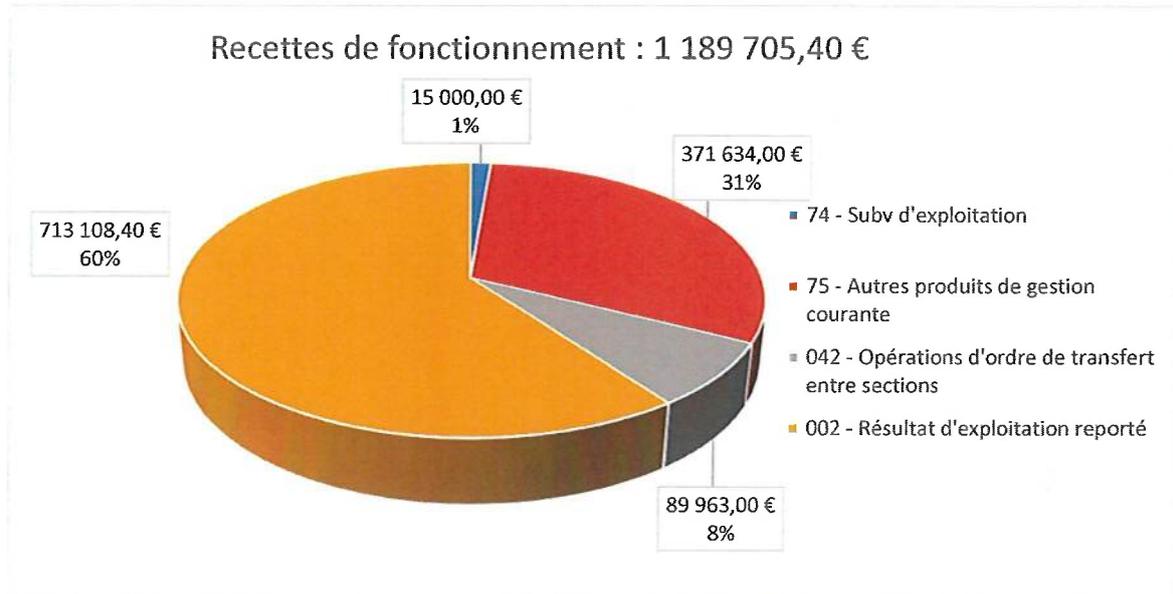
Les charges exceptionnelles (chap 67) supportent notamment les frais relatifs à la politique d'acquisition et d'installation d'équipements de réception internet par satellite (aide aux particuliers).

Les dépenses imprévues (chap 022) sont provisionnées à 20 000 euros en 2025, soit en dessous des 7,5 % des dépenses réelles.

Les dépenses d'ordre, d'un montant de 636 015,85 €, correspondent à :

- 191 104,98 € d'opérations d'ordre (**chap 042**) pour enregistrer la sortie de l'actif des biens relatifs à la BLR détruits en 2023
- 2 560 € d'opérations d'ordre (**chap 042**) relatif à l'amortissement sur 5 ans de frais de publication liés à la DSP qui doivent être basculés en exploitation
- 442 350,87 € d'autofinancement (**chap 023**) afin de pouvoir équilibrer la section d'investissement.

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 28 mars 2025



Les subventions d'exploitation (chap 74) s'élèvent à 15 000 €. Elles proviennent du Conseil Départemental pour couvrir les situations d'urgence concernant l'élagage (danger imminent, terrains sans maître...).

Les autres produits de gestion courante (chap 75), d'un montant de 371 634 €, correspondent :

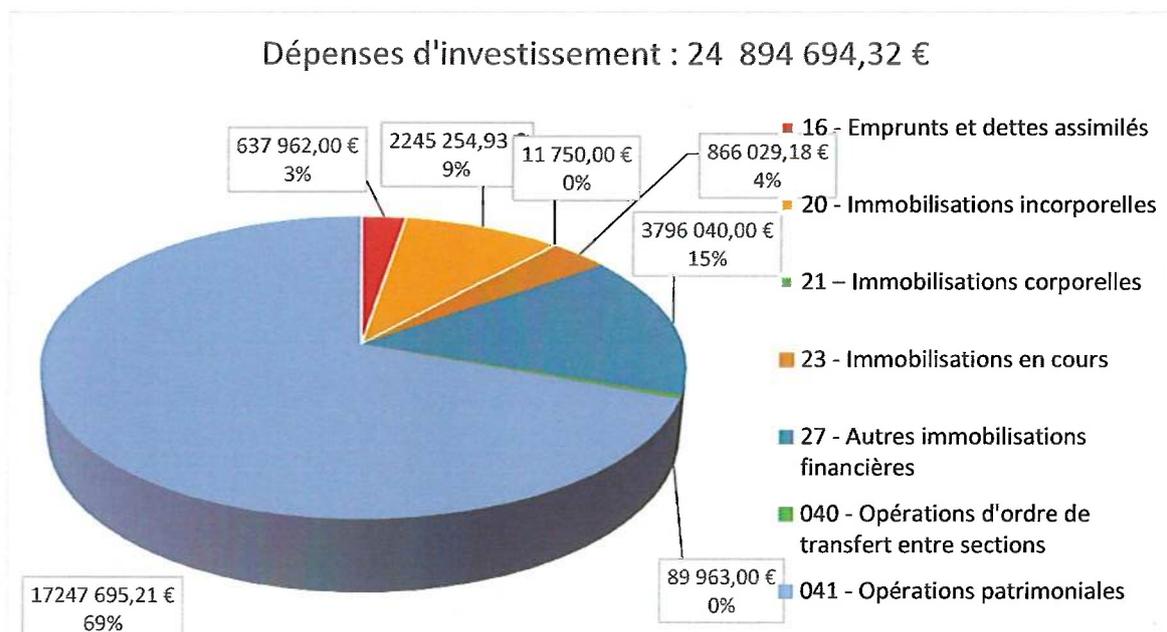
- à la perception d'une redevance de contrôle versée par le délégataire dans le cadre de la DSP
- à la perception d'une redevance d'affermage versée par le délégataire à compter de la 5^{ème} année après la signature du contrat de DSP

Depuis l'exercice 2024, l'amortissement des subventions venant financer les biens liés à la Montée en Débit ou la DSP 100 % Fibre est stoppé, ces dernières devant faire l'objet d'un enregistrement au compte non budgétaire 2491 (subventions de biens mis en concession ou en affermage).

Cependant un montant de 89 963 € est provisionné sur le c/777, chap 042 en 2025 pour sortir de l'actif du syndicat les subventions liées aux biens BLR détruits.

Le résultat d'exploitation reporté (c/002) de l'exercice 2024, s'élève à 713 108,40 € (cf vote de la délibération sur l'affectation des résultats n° 03/2025-08).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT



Les charges liées aux emprunts et dettes assimilés (chap 16) correspondent au remboursement du capital des trois emprunts contractés par le syndicat mixte. Elles s'élèvent à 637 962 € et représentent 3 % des dépenses d'investissement

Les immobilisations incorporelles (chap 20), d'un montant de 2 245 254,93 €, intègrent des frais d'étude ou de publication, mais aussi des crédits provisionnés pour la réalisation d'études relatif à la création d'un nouveau réseau d'objets connectés (IoT).

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles (chap 21), d'un montant de 11 750 €, prévoient :

- 10 000 € de propositions nouvelles pour d'éventuels aménagements
- 1 750 € de RAR pour l'installation de regards sur la commune de Dieupentale

Les immobilisations en cours (chap 23), d'un montant total de 866 029,18 € (500 000 € de propositions nouvelles + 366 029,18 € de RAR) est réparti de la façon suivante :

- 200 000 € pour de nouveaux marchés subséquents dans le cadre du nouvel accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- 300 000 € pour des dépenses liées à des mutualisations de travaux avec d'autres gestionnaires de réseaux (ENEDIS, SDE, syndicats des eaux...)
- 354 398,18 € de RAR pour solder les marchés subséquents passés avec les AMO
- 11 631 € de RAR pour des mutualisations de travaux déjà engagées

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 28 mars 2025

Avec la DSP en cours, le chapitre « **autres immobilisations financières** » (**chap 27**) représente désormais 15 % des dépenses d'investissement.

Destiné au remboursement de la subvention IPE (subvention d'investissement de 1^{er} établissement) et de la subvention de raccordements au délégataire, ce chapitre est composé de :

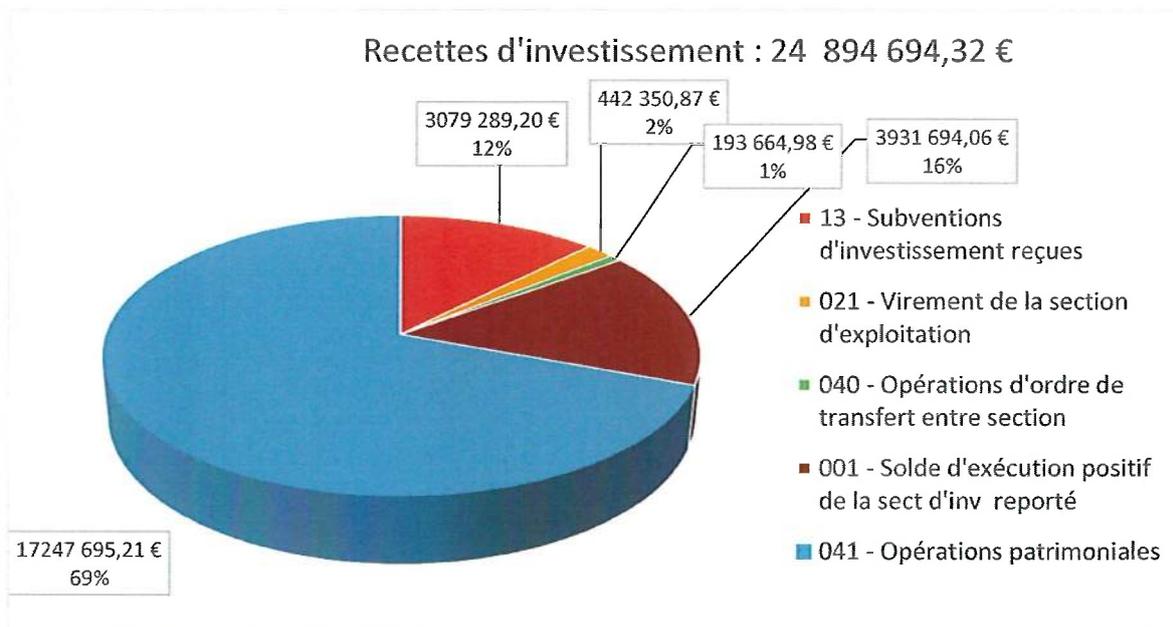
- 2 541 040 € de participations publiques pour l'exercice 2025
- 1 255 000 € de RAR pour le paiement des participations publiques prévues en 2024

Des opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040) sont comptabilisées pour 89 963 € (en équilibre avec le chap 042 en recettes d'exploitation).

Enfin, sont inscrites en **opérations patrimoniales (chap 041)** la somme de 17 247 695,21 € correspondant :

- à la valeur des biens de retour de la DSP (exercice 2024), d'un montant de 17 246 345,21 €, qui devront être réintégrés au compte non budgétaire 241.
- A l'intégration (via une opération d'ordre budgétaire) de frais d'insertion sur un numéro d'inventaire enregistré au chap 23 pour un montant de 1 350 €.

Ce chapitre s'équilibre par le même compte en recettes d'investissement.



Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 28 mars 2025

Pour l'exercice 2025, les **subventions d'investissement reçues (chap 13)**, se décomposent ainsi :

- Subvention FSN de l'Etat pour le financement de la DSP estimées à 1 522 180 €
- Subvention régionale pour le financement de la DSP de 1 028 600 €
- Subvention d'équipement du Conseil Départemental 82 estimée à 179 322,35 €
- Subventions d'équipement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) et des communes membres estimées au total à 74 271,20 €
- Subventions du Conseil Départemental et des EPCI membres ayant choisi d'adhérer à la Convention-Cadre pour la mutualisation des travaux de dissimulation des réseaux : 120 000 € + 120 000 €
- Subvention de la Caisse des Dépôts dans le cadre de la réalisation du schéma de résilience (RAR) : 27 500 €

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040) sont en équilibre avec le chap 042 des dépenses d'exploitation pour un montant de 193 664,98 € au total.

Les opérations patrimoniales (chap 041) sont en équilibre avec le chap 041 en recettes d'investissement pour un montant de 17 247 695,21 €.

Enfin, les recettes d'investissement s'appuient également cette année sur un **solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté**, de 3 931 694,06 € (cf vote de la délibération sur l'affectation des résultats n° 03/2025-08).

AR Préfecture

ADOPTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20250328-2025030809-BF

Numéro d'acte : 2025030809

Date de décision : 28/03/2025

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : BUDGET_ANNEXE_AMENAGEMENT_NUMERIQUE_2025_03_28_12_00_49_scellé.xml

Fichier(s) annexes(s) :
feuille de signature BP 2025 M4.pdf
03 2025 08 Affectation résultats 2024 sur BP 2025 M4.pdf
03 2025 09 Adoption BP 2025 M4.pdf
03 2025 09 note synthétique BP 2025 M4.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 31/03/2025 11:59:57

Date de réception de l'AR : 31/03/2025 12:00:49